Ville de Genève Conseil municipal

QE-378

17 octobre 2012

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 juin 2012 de M^{me} Sandrine Burger et M. Yves de Matteis: «Handicap et emploi en Ville de Genève».

Quelle est la politique de la Ville de Genève concernant l'engagement de personnes handicapées (handicap physique, sensoriel ou psychique) au sein de l'administration municipale?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif partage le souci de mettre sur pied une politique relative à l'intégration du handicap dans la politique d'emploi de la Ville de Genève. Toutefois, en raison du nombre de chantiers que la Direction des ressources humaines doit mener de front en ce moment, il n'a pas été possible de le faire. Sans poste supplémentaire, cette politique ne pourra pas être mise en place avant fin 2013, date à laquelle les négociations, liées à la mise en œuvre du nouveau statut, seront terminées, soit les chantiers suivants: mesures d'encouragement à la retraite anticipée (PLEND), activités accessoires, liste des fonctions pénibles, catalogue des fonctions, politique en matière d'indemnités, primes et débours, liste des fonctions-types.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Jacques Moret La vice-présidente: Sandrine Salerno